



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 6 février 2024, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

		Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Austin Leavey	Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5	Mme Marie-Claude Durand		

Sont absents les conseillers suivants :

Siège # 1	M. Robert Corriveau	Siège # 6	M. Samuel Lanoie
-----------	---------------------	-----------	------------------

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(Code municipal du Québec - article 147)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 22-02-2024

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes à payer
- 6.2 Dépôt - états comparatifs
- 6.3 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC de Drummond
- 6.4 Membres du Comité intermunicipal – entente relative au partage d'une ressource en inspection – changement de membre
- 6.5 CONGRÈS ADMQ 2024 – inscription directrice générale 12 au 14 juin 2024
- 6.6 Fête de Noël des employés/élus/conjoint(e)s - ratification



7. TRAVAUX PUBLICS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SUMI / Addenda / Autorisation

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Comité consultatif d'urbanisme – nominations

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Camp de jour 2024 – programme d'accompagnement - Drummondville

11.2 Dépôt du bilan comité organisateurs/bénévoles - fête de Noël des enfants 2023

11.3 Kermesse – lettre d'appui et contribution municipale

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 23-02-2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 24-02-2024

La directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES JANVIER 2024 :	22 146.12\$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	45 291.54\$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	24 635.32\$
GRAND TOTAL :	92 072.98\$



N° de résolution
ou annotation

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (article 176.4 du Code Municipal du Québec).

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE DRUMMOND

Résolution numéro 25-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1022 et 1026 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière doit préparer et soumettre au conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité indiquant le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

CONSIDÉRANT QUE, conformément l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière, si elle en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus tel qu'approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé au conseil cette liste au cours du quatrième mois précédant le mois fixé par la MRC pour la vente d'immeubles soit juin 2024;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE le conseil approuve cette liste et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à la transmettre ainsi que la résolution, à la MRC de Drummond, avant le 20 mars 2024, pour vente et adjudication d'immeuble.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retirer de la liste les propriétés dont les paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de Drummond ou qui auront un solde impayé inférieur à 300 \$ au 15 mars 2024 ou avec une entente de paiement prise avant cette même date.

QUE le conseil désigne le maire, en remplacement de madame Sonya Turcotte, directrice générale qui sera au congrès de l'ADMQ, à agir comme représentant de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés qui ne trouveront pas preneur lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes faite par la MRC de Drummond le 13 juin 2024.



6.4 MEMBRES DU COMITÉ INTERMUNICIPAL – ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN INSPECTION – CHANGEMENT DE MEMBRE

Résolution numéro 26-02-2024

Considérant l'entente relative au partage d'une ressource en inspection avec les Municipalités de Durham-Sud et de Saint-Félix-de-Kingsey;

Considérant que, selon l'article 9, un comité intermunicipal doit être formé et que la nomination des membres du Comité doit se faire en respectant la répartition suivante :

- trois (3) membres représentant chacun des conseils municipaux des Parties, lesquels sont nommés par leur conseil respectif;
- trois (3) membres représentant la direction de chacune des Parties à l'entente.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que Sonya Turcotte, directrice générale, soit nommée membre représentant la direction de Saint-Edmond-de-Grantham du comité intermunicipal pour l'entente relative au partage d'une ressource en inspection plutôt que Sylvie Viens qui n'occupe plus le rôle de directrice générale à la Municipalité.

Qu'Austin Leavey, qui avait déjà été nommé, demeure membre représentant le conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham du comité intermunicipal pour l'entente relative au partage d'une ressource en inspection.

6.5 CONGRÈS ADMQ 2024 - INSCRIPTION DIRECTRICE GÉNÉRALE

Résolution numéro 27-02-2024

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) organise un congrès annuel les 12, 13 et 14 juin prochain, au Centre des Congrès de Québec;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à assister au congrès 2024 sous le thème « Impliqué » au montant de 577 \$ avant les taxes applicables (4 repas inclus) qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2024 au Centre des Congrès de Québec.

Repas inclus : banquet du mercredi, déjeuner du jeudi, dîner du jeudi, déjeuner du vendredi

Les frais de séjour et les frais de déplacement seront remboursés par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives.

6.6 FÊTE DE NOËL – EMPLOYÉS, ÉLUS ET CONJOINT(E)S - RATIFICATION

Résolution numéro 28-02-2024

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'entériner la dépense du souper de Noël des employés, élus et conjoint(e)s du 2 février 2024 au restaurant La Muse à Drummondville au montant de 623,33 \$ incluant taxes et pourboire.



N° de résolution
ou annotation

Que les frais s'y rattachant soient défrayés par la Municipalité et n'inclut pas les frais pour les conjoint(e)s ainsi que les frais d'alcool.

7. TRAVAUX PUBLICS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SUMI / ADDENDA / AUTORISATION

Résolution numéro 29-02-2024

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (MRC12170/11/18), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé fut adoptée en mars dernier par la MRC (MRC13345/03/23) et signée par toutes les parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente prévoit que les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Saint-Germain-de-Grantham seront responsables de déployer leurs services incendie lors d'intervention d'urgence en milieu isolé ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une analyse du contenu de l'entente, les deux municipalités concernées jugent que les dépenses réelles associées à un tel service ne sont pas reflétées dans les coûts demandés aux municipalités bénéficiaires et qu'un addenda est nécessaire afin de refléter la réalité ;

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus pour chacune des municipalités furent transmis à tous les directeurs généraux des municipalités ;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'AUTORISER le maire, Richard Kirouac, et la directrice générale, Sonya Turcotte, à signer l'addenda no. 1 modifiant le protocole d'entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé conclu en mars 2023.

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que l'addenda signés à la MRC de Drummond.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATIONS

Résolution numéro 30-02-2024

CONSIDÉRANT QU'il revient aux membres du conseil de procéder à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 postes qui doivent être reconduits;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,



Il est résolu, à l'unanimité,
N° de résolution
ou annotation

De nommer sur le comité consultatif d'urbanisme les membres suivants, pour une période de vingt-quatre (24) mois :

Membre résident : Mme France Bergeron, représentant du milieu agricole

Membres du conseil : M. Austin Leavey
M. Christian Lupien

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 CAMP DE JOUR 2024 – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - DRUMMONDVILLE

Résolution numéro 31-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la ville de Drummondville collabore avec des centres communautaires pour mettre en place un programme d'accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers fréquentant les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham n'a pas les ressources pour accueillir adéquatement les jeunes ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les parents de ces jeunes doivent déboursier la même tarification qu'un jeune inscrit dans un camp de jour régulier;

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE le conseil municipal s'engage à payer les frais supplémentaires applicables à l'accueil d'un jeune ayant des besoins particuliers, si la situation se présentait.



112. BILAN COMITÉ ORGANISATEURS/BÉNÉVOLES - FÊTE DE NOËL 2023

Résolution numéro 32-02-2024

Dépôt du bilan de la Fête de Noël des enfants ayant eu lieu le 10 décembre 2023.

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le surplus de cette activité, montant de 5 814,81 \$, soit réservé afin de financer d'autres activités en loisirs à venir dédiées aux enfants et organisées par la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS - 10 DÉCEMBRE 2023

RÉEL	
RECETTES	Argent
Municipalité St-Edmond	2 000,00 \$
Commandites	5 010,00 \$
Dons amassés (pourboires) pour prochaine fête	253,25 \$
Fonds provenant de Noël 2022	5 633,85 \$
Cadeaux grands-parents (21 enfants à 20\$)	420,00 \$
Vente d'un jeu restant (détecteur de métal)	22,48 \$
Cadeaux commerçants tirages	- \$
animation/musique - DJ Embe	- \$
Décos réalisées par Manon Rodier	- \$
Cabane "Bar à chocolat chaud" et chaise du Père Noël	- \$
TOTAL RECETTES	13 339,58 \$
DÉPENSES	Taxes nettes
Salaires 10 heures x 38\$	380,00 \$
Fun Fou : Activité mains de cire, cracheur/jongleur de feu	2 073,50 \$
Achat cadeaux 105 enfants	2 056,59 \$
Achat chocolat chaud, café, timbits	358,69 \$
Achat biscuits de Noël	125,55 \$
Achat divers emballages de cadeaux	72,60 \$
Achat boîtes cadeaux et papier de soie + yop et fromages	330,84 \$
Achat décorations extérieures (déco, peinture, matériaux)	1 319,58 \$
Achat 3 rennes de Noël	472,42 \$
Achat 2 cafetières	188,96 \$
Achat lumières pour sapin de Noël	12,54 \$
Deux publipostes	133,50 \$
TOTAL DÉPENSES	7 524,77 \$
GRAND TOTAL	5 814,81 \$

IMMOBILISATIONS	
Cabane "Bar à chocolat chaud" et chaise du Père Noël	2 500,00 \$
Clôture, figurines, affiches directionnelles de Noël	1 319,58 \$
Trois rennes	472,42 \$
2 cafetières	188,96 \$
Total immobilisations	4 480,96 \$



11.3 KERMESSE – LETTRE D'APPUI ET CONTRIBUTION MUNICIPALE
N° ou annulation

Résolution numéro 33-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le Club Flandrien Organisation organise pour une 2^e année consécutive son événement cycliste (Kermesse) à Saint-Edmond-de-Grantham le 8 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encourager les organisateurs puisque la Kermesse a rencontré un vif succès l'an dernier;

CONSIDÉRANT la demande d'appui et de contribution reçue de Club Frandrien Organisation;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

De déclarer que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham appuie Club Flandrien Organisation dans ses démarches pour cette kermesse cycliste de haut niveau.

D'octroyer la somme de 1 000 \$ à Club Flandrien Organisation pour la kermesse 2024.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS


Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 34-02-2024

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 55.



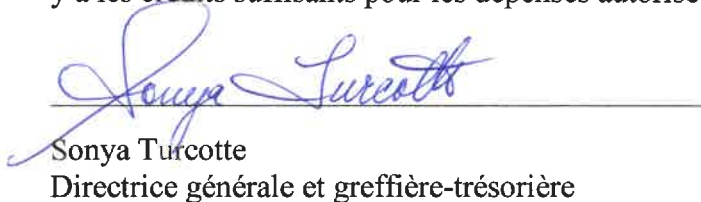
Richard Kirouac
Maire



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 6 février 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2024.